

Intervention de M. Gilles TONELLI
Conseiller de Gouvernement- Ministre des Relations Extérieures
et la de la Coopération de la Principauté de Monaco
Débat général- 73 AGNU
28 septembre 2018

Madame la Présidente de l'Assemblée générale, (Maria Fernanda Espinoza Garcés)
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

En février 2018 vous présentiez votre vision stratégique pour la 73ème Assemblée générale des Nations Unies, je cite :
« Dialogue et renforcement du multilatéralisme comme catalyseur du bien-être de toutes les personnes et d'une planète durable ».

Madame Espinoza, votre expérience politique et diplomatique, votre capacité d'écoute et vos talents de négociatrice sont des atouts nécessaires pour présider aux travaux de notre Assemblée alors que les défis sont toujours plus nombreux et complexes.

Nous saluons votre engagement à vouloir, et je vous cite encore, « rendre les Nations Unies pertinentes pour tous : leadership mondial et responsabilités partagées pour des sociétés pacifiques, équitables et durables ».

La délégation de Monaco vous apportera son soutien pour que tous ensemble nous contribuions à mettre en adéquation nos institutions et les objectifs de développement durable afin que le Forum politique de haut niveau que nous tiendrons ici même l'an prochain apporte les ajustements nécessaires à la pleine réalisation du Programme 2030.

Le dialogue et la promotion d'un multilatéralisme à visage humain ont également été des priorités de votre prédécesseur, M. Miroslav Lajčák. Sous sa présidence les travaux de la 72ème session de l'Assemblée générale ont permis des avancées fondamentales pour que les décisions de l'ONU demeurent pertinentes. Je tiens en particulier à citer le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement mais également le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qui sera formellement adopté en décembre à Marrakech.

Nous le remercions chaleureusement d'avoir toujours été à l'écoute de nos représentants et d'avoir privilégié l'intérêt commun, gage du succès du multilatéralisme.

Madame la Présidente,

Alors que l'Assemblée générale célébrera le 10 décembre prochain le 70ème anniversaire de l'adoption de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, comment ne pas rappeler que, comme l'indique son préambule, les raisons pour lesquelles nous, nations grandes et petites, nous sommes engagées à travailler de concert ont pour finalité de « favoriser le progrès économique et social de tous les peuples »?

Je saisis cette occasion pour remercier la Présidente Bachelet d'avoir bien voulu reprendre le flambeau du Prince Zeid Ra'ad Al Hussein en qualité de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous l'assurons de notre soutien et félicitons le Prince Zeid pour n'avoir jamais esquivé les difficultés et porté haut et fort la défense des droits de l'homme.

Madame la Présidente,

L'ONU et ses Etats membres n'ont eu de cesse de s'adapter aux nouveaux défis posés par les violences, les conflits, la criminalité transnationale organisée et le fléau mondial du terrorisme.

Lorsque le Conseil de sécurité agit, il le fait pour garantir au nom de tous les Etats la sécurité internationale et la protection des civils.

Lorsque le Conseil est empêché d'agir, les civils et en particulier les femmes et les enfants paient un tribut encore plus lourd. Peut-on ignorer de ce point de vue le rapport du Secrétaire général qui mentionne que les conflits armés ont engendrés, en 2017, 6 000 cas avérés de violations commises contre les enfants par des forces gouvernementales et plus de 15 000 par des forces armées non étatiques ?

C'est pour cela que Monaco s'est joint lors de la 70ème session de l'Assemblée générale au Code de conduite afin que le Conseil ne soit pas empêché d'agir en cas d'atrocités de masse.

Dans cet esprit, nous condamnons vivement les attaques perpétrées contre les écoles et les hôpitaux, les violences sexuelles, le refus d'accès à l'aide humanitaire.

Nous croyons fermement au rôle des femmes dans les processus de paix.

Nous sommes favorables à l'implication des jeunes dans la prévention et les règlements des conflits.

C'est fort de ces convictions que Monaco apporte son parrainage aux résolutions du Conseil de sécurité sur ces thèmes.

Dans cet esprit, et alors que la Croix-Rouge monégasque célèbre cette année ses 70 ans, je tiens à rappeler l'attachement de la Principauté au renforcement du respect du droit international humanitaire.

Nous saisissons également cette occasion pour rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont consacré leur vie à l'Organisation, œuvrant sans relâche pour que triomphent les valeurs onusiennes, et aux soldats de maintien de la paix et fonctionnaires des Nations Unies morts en Mission.

La nomination, par le Secrétaire général, d'une personne comme Défenseur des droits des victimes, chargée de placer les droits et la dignité au cœur des efforts déployés par l'Organisation, ainsi que la tolérance zéro appliquée en matière d'harcèlement sexuel sont fortement soutenues par notre pays.

Nous souhaitons également que le principe de responsabilité de protéger inclus dans le document du Sommet de 2005 soit enfin reconnu et utilisé comme un instrument de progrès accepté par tous.

Depuis son admission à l'ONU, Monaco a solidement renforcé son arsenal juridique.

En effet depuis 25 ans Monaco a ratifié, adhéré ou accepté plus de 40 traités internationaux, en matière de droits de l'homme, de réfugiés, de privilèges et immunités, de questions pénales, de désarmement, d'environnement et de droit de la mer et en a signé 8.

Le respect de la règle de droit n'est pas un leurre. Sans l'édification d'un état de droit et son renforcement on ne peut promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives, qui sont le but de l'ODD16 (paix justice et institutions efficaces). Aussi, la tenue d'élections crédibles, ouvertes et non violentes est une condition sine qua non pour une vie politique pacifiée et des institutions stables.

Madame la Présidente,

Même si aujourd'hui moins de 10% de la population mondiale vivent sous le seuil de pauvreté, il n'en demeure pas moins que des millions d'êtres humains, y compris femmes et enfants, vivent encore sous ce seuil et corrélativement sans accès à l'éducation, à la santé, à un habitat et un travail décent et aux opportunités de développement économique et social.

Dans un monde où l'intelligence artificielle se développe, où le génie génétique et le cyberspace sont des réalités pour nombre d'entre nous, comment occulter que plus de 68 millions de personnes ont été déplacées de force en 2017 et les Nations Unies sont venues en aide à un nombre record de 105 millions de personnes, dans 40 pays ? N'est-il pas inacceptable que 3 personnes sur 10 n'aient pas accès à l'eau potable et 6 sur 10 à des services d'assainissement sûrs ?

Le Fonds central pour les interventions d'urgence, auquel participe la Principauté, a ainsi financé une assistance d'urgence dans 36 pays pour un montant de 412 millions de dollars.

Madame la Présidente,

L'ensemble des crises et défis auxquels j'ai fait référence sont interconnectés, nous le savons, et c'est dans cet esprit que nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Mais quel est le principal défi auquel nos sociétés humaines sont aujourd'hui confrontées ? C'est sans aucun doute celui du changement climatique. Ses effets systémiques n'épargnent aucune région du globe et sont autant de facteurs de bouleversements géopolitiques qui exacerberont les inégalités et les conflits que nous nous attachons à combattre au quotidien dans cette enceinte. Si nous n'agissons pas aujourd'hui avec ambition et efficacité pour lutter contre ce fléau, nous devons nous préparer à vivre demain sur une planète effondrée où il sera bien difficile de maintenir la paix.

Aussi, je fais mien l'appel du Secrétaire général lancé plus tôt dans le mois à rompre avec la paralysie, l'indifférence et la faiblesse des engagements face au défi climatique.

Aujourd'hui, le terme d'urgence est presque dépassé. Comme l'a rappelé S.E. M. Guterres, pour éviter le pire, nous devons changer de trajectoire d'ici 2020 c'est pourquoi il est impératif que les négociations de la COP 24 de Katowice aboutissent à l'adoption des règles permettant l'effectivité de l'Accord de Paris. Pour les générations futures, nous nous devons d'être à la hauteur de cet enjeu.

Monaco n'échappe pas à cette constatation et au plan national le Pacte pour la transition énergétique, lancé en début d'année, est ambitieux et vise à atteindre l'objectif fixé par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, d'atteindre la neutralité carbone en 2050 après une réduction des gaz à effet de serre de 50 % en 2030. Cette initiative représente une nouvelle action concrète du Gouvernement Princier pour répondre aux objectifs de l'Accord de Paris.

Ce Pacte est un partenariat entre toutes les composantes de la société et illustre la volonté du Prince Souverain que Monaco reste une terre d'innovations d'autant plus si celles-ci sont de nature à accélérer cette transition vers un monde décarboné.

A cet égard, nous avons d'ailleurs accueilli avec le plus vif intérêt l'intention du Secrétaire général de convoquer un Sommet sur le climat en 2019. Monaco aura accueilli, quelques jours auparavant, une réunion du GIEC (IPCC en anglais) en vue de la publication du rapport sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique.

Madame la Présidente,

L'adage selon lequel il n'y a pas de développement sans paix et pas de paix sans développement a sans cesse guidé nos travaux depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992, en passant par l'Agenda pour le Développement, les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Financement du développement, et les Objectifs de développement durable, sans oublier les sommets thématiques de Copenhague, Pékin, Le Caire, Istanbul ainsi que les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et les réunions de haut niveau sur le VIH, la drogue, les enfants, pour n'en citer que quelques exemples.

Toutefois, les progrès sont inégaux et parfois trop lents pour assurer que tous les objectifs et toutes les cibles soient atteints d'ici 2030.

Cette nécessaire adaptation aux enjeux posés par la mise en œuvre de l'Agenda 2030 est un pas important pour amorcer un changement de paradigme, qui apportera plus de cohérence, d'efficacité et de visibilité au travail de notre Organisation, même s'il est du devoir premier de chaque Etat membre de rester mobilisé.

De la Commission du développement durable au Forum politique de haut niveau, une constante perdure : les trois piliers du développement durable sont indissociables. Il ne peut y avoir de développement social sans croissance économique et celle-ci ne saurait être durable si nous continuons à porter atteinte à notre environnement. Le développement social est lié à la croissance économique si l'environnement est préservé.

Nous privilégions également les partenariats dans notre coopération internationale face à une évidence assumée de longue date : nous ne pouvons réaliser nos actions solidaires qu'en exploitant les bonnes pratiques, en remettant sans cesse en question les possibilités techniques forts de nos expériences passées.

Notre coopération avec les organisations non gouvernementales locales dans les pays partenaires est fondée sur la confiance et l'implication humaine. La taille de notre territoire nous conduit naturellement vers les autres. La fidélité des liens tissés avec les 11 pays partenaires de la coopération internationale monégasque permet de soutenir plus de 130 projets par an, exclusivement sous forme de dons, dans les secteurs prioritaires que sont l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire et l'insertion socio économique.

La Principauté demeure un partenaire engagé et déterminé à assumer la part qui lui revient pour faire du nouveau paradigme de développement durable une réalité pour tous.

Madame la Présidente,

Notre confiance dans le multilatéralisme est ancrée dans la réalité d'un monde où les menaces sont protéiformes. La Principauté de Monaco mesure la responsabilité qui est la sienne par l'application du principe inscrit dans la Charte de l'ONU « un Etat, une voix ».

Monaco est persuadé que seule l'Organisation des Nations Unies demeure le « centre où s'harmonisent les efforts des nations vers » les « fins communes ».

Les auteurs de la Charte étaient des visionnaires. Comme eux nous devons sans cesse renouveler notre engagement pour éviter aux générations futures le fléau de la guerre.

Permettez moi en conclusion de citer Sénèque qui disait : « ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles. » Face à la multiplication des enjeux, osons donc toujours plus de solidarité. Même si tout ne va pas de régler dans un délai aisément mesurable, prenons le parti de la compréhension entre les peuples et du respect de nos différences.

Je ne puis terminer sans renouveler toute la confiance que nous plaçons en S. E. M. António Guterres et en ses initiatives transformatrices qui rendront l'ONU plus adaptée et à même de répondre avec efficacité et efficience aux défis de demain.

Je vous remercie pour votre attention.